



## Traité et Affaires institutionnelles

# Le comité d'éthique ad hoc de la Commission européenne juge conforme la nomination de José Manuel Barroso au sein de la banque américaine Goldman Sachs International

31-10-2016

Le 31 octobre 2016, la Commission européenne a rendu public [l'avis](#) du comité d'éthique ad hoc sur la nomination de l'ancien président de la Commission européenne, José Manuel Barroso au poste de président non-exécutif au sein de la banque d'investissement américaine Goldman Sachs International.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avait requis cet avis le 15 septembre 2016, après l'émoi politique et médiatique suscité par l'annonce, faite [le 8 juillet 2016](#), de cette nomination.

### José Manuel Barroso n'a pas fait preuve "du jugement prévenant" que l'on peut attendre violé les principes d'honnêteté et de délicatesse qu'il doit observer

Pour élaborer son avis, [le comité d'éthique ad hoc](#) de la Commission européenne, composé de l'ancien juge Christiaan Timmermans, de l'ancienne eurodéputée social-démocrate, Dagmar Roth-Behrendt, et de l'ancien Commissaire européen, Heinz Zourek, s'est basée sur trois lettres : la lettre adressée [le 6 septembre 2016](#) à la Commission européenne, par la Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, la réponse du président de la Commission, Jean-Claude Juncker du [9 septembre 2016](#) ainsi que la lettre envoyée par José Manuel Barroso datée du 15 septembre 2016 aux questions posées par la Commission européenne.

Comme l'explique le comité d'éthique dans son avis, José Manuel Barroso a fait valoir dans sa lettre qu' "il a travaillé pour Goldman Sachs International en tant que président non-exécutif de son conseil d'administration pour fournir des conseils en rapport avec les affaires de la banque avec ses clients". **M. Barroso déclare de plus qu'il n'a pas fait de lobbying pour le compte de Goldman Sachs et qu'il n'a pas l'intention de le faire.** Il conteste son emploi comme "conseiller au sujet des discussions sur le Brexit", en avançant notamment l'argument que sa nomination est intervenue avant les résultats du vote, même si elle ne fut connue qu'après.

Comme sa nomination est intervenue vingt mois après la fin de son mandat, José Manuel Barroso n'était pas en mesure de demander son avis au comité d'éthique, qui rappelle que la **période de carence de 18 mois prévue par le des commissaires** tient compte du fait que le risque de conflit d'intérêt, de transfert ou d'exploitation commerciale de son expérience et de son savoir, diminue avec le temps. Par contre, la fin de la période de carence ne signifie pas la fin de l'application de [l'article 245 \(2\)](#) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui oblige légalement les anciens membres de la Commission européenne au **respect des principes d'honnêteté et de délicatesse**, dont la violation peut entraîner des sanctions financières imposées par la Cour de justice de l'UE saisie par le Conseil ou la Commission.

Le comité d'éthique constate que les objections faites concernent plutôt la banque Goldman Sachs International d'une activité de banque d'investissement agressive, plus particulièrement critiquée pour son rôle dans le déclin de la Grèce et pour le conseil en constructions financières capables de cacher la réalité de la dette de la Grèce" au poste en lui-même. Et à ce titre, il considère que "M. Barroso devrait avoir été conscient et informé qu'en agissant ainsi, il a prêté le flanc aux critiques et risquait de nuire à la réputation de la Commission et de l'Union plus généralement". **"M. Barroso n'a pas fait montre du jugement prévenant que l'on pourrait attendre d'un ancien président qui a occupé un poste à haute responsabilité pendant de si longues années"**, en déduisent-ils.

Le comité d'éthique ne nie pas **le lien entre son ancienne fonction de président et ses nouvelles responsabilités**. En tant que président de la Commission, il a été "directement et étroitement impliqué dans la crise financière, la crise bancaire et leurs conséquences pour l'UE, l'Union économique et monétaire en particulier. Il a participé au développement de la politique de la crise et de la création de nouveaux instruments contre les conséquences de ces crises, telles que l'Union bancaire et la survenue de nouvelles. Son expérience et sa connaissance de ces matières seront précieuses pour Goldman Sachs International.

Toutefois, le comité d'éthique avance sur ce point, comme sur d'autres, le fait que **la période de carence, c'est-à-dire la période de conflits, a été respectée**. "Le Code part de l'idée que passée cette période, un ancien commissaire est en mesure de reprendre son activité professionnelle sans accepter des occupations liées aux domaines dont il a été responsable comme commissaire", affirme ainsi le comité d'éthique ajoutant qu'il n'est pas de son ressort de dire "si le Code est suffisamment strict à ce sujet".

Par contre, pour ce qui est des **principes d'honnêteté et de délicatesse**, qui, constate-t-il, sont des notions fondamentales que M. Barroso n'a pas encore eu l'occasion de clarifier, le comité d'éthique ad hoc se demande si "le seul fait de créer une activité professionnelle dans le secteur bancaire et la réputation de la Commission et de l'UE sont suffisants pour conclure à une violation du devoir imposé par l'article 245 (2) du Traité". **"une indication pertinente mais pas suffisante par elle-même"**. Pour cause, Goldman Sachs opère légalement en France et en Belgique, ce qui n'est pas contraire à la loi d'accepter un poste dans la banque." En conclusion de leur avis, citant José Manuel Barroso, dans lequel ce dernier déclare qu' "[il n'a] pas été engagé pour faire du lobbying pour le compte de Goldman Sachs International et [n'a] pas l'intention d'en faire", **les trois membres du comité disent considérer cet engagement comme contraire aux devoirs d'intégrité et de discrétion.**

Le comité d'éthique **juge infondé le reproche fait à l'ancien commissaire d'être engagé pour discuter de la situation de la Grèce et du Brexit**. Le comité dit ne pas avoir de raison de douter que José Manuel Barroso, comme il le déclare, n'a pas l'intention de faire du lobbying pour le compte de Goldman Sachs International.

Brexit. Même dans le cas contraire, la période de carence de 18 mois aurait été observée et, de plus, le Brexi ad hoc une "matière nouvelle et non liée au mandat de la Commission Barroso".

Enfin, pour ce qui est du reproche plus général de pantouflage, le comité d'éthique rappelle qu'outre le respect de la carence, il faut également **mettre en balance les intérêts de la Commission et l'intérêt légitime qu'a un ancien commissaire de poursuivre sa carrière dans le secteur privé.**

La Commission a fait savoir qu'elle se donnait le temps désormais d'analyser l'avis, en vue de prendre d'éventuelles mesures.

### L'Ombudsman envisage toujours d'ouvrir une enquête

"A la lumière de récents échanges entre la Commission et l'Ombudsman, il apparaît que la Commission n'a pas encore adopté le Code de conduite", prévient toutefois la Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, dans [un communiqué de presse](#) du 27 octobre 2016. Dans sa prise de position, l'Ombudsman, fait **trois observations**. Le comité reconnaît les bonnes pratiques et la réputation de la Commission et de l'UE, mais atteste que légalement, M. Barroso n'a pas enfreint le code de conduite. Ce n'est pas son rôle de déterminer si le code de conduite est assez sévère et enfin, le comité semble avoir agi de manière appropriée sur la lecture des trois documents déjà dans le domaine public. Enfin, le comité n'a pas eu recours à des mesures disciplinaires pertinentes, n'en a pas demandés ni reçus et n'a non plus conduit d'entretiens.

Au vu de ces observations et "de la préoccupation qui continue d'être manifestée par la nomination de M. Barroso en violation de la conduite existant, **l'Ombudsman réfléchit aux prochaines étapes – y compris une éventuelle enquête sur la relation avec cette question importante**", prévient-elle.

### ALTER-EU demande la fin de "l'auto-régulation éthique" de la Commission européenne

Dans un [communiqué de presse](#) daté du 2 novembre 2016, le collectif d'ONG "Alter-EU" (Alliance pour une Europe plus transparente et d'éthique en matière de lobbying) réitère ses appels à la réforme du Code de conduite des anciens commissaires lancés par le passé. "Si un ancien président de la Commission peut, après seulement 20 mois, rejoindre Goldman Sachs International pour diriger et conseiller, et faire cela sans rompre de règles éthiques, il est clair que ces règles ont été changées", dit le collectif en rappelant les préoccupations de plus de 200 000 citoyens qui ont signé les deux lettres du 27 octobre 2016, mais aussi d'eurodéputés, de l'Ombudsman, de chefs d'Etat et même de membres du personnel de la Commission européenne.

ALTER-EU souligne le besoin d'un changement de culture de règle et de pratique dans la Commission de telle sorte que le pantouflage ne soit plus vu comme une partie normale de 'business as usual'. **Le traité qui requiert l'intégrité des anciens commissaires après le mandat, doit être reflété dans les règles éthiques et les anciens commissaires doivent être interdits d'emplois impliquant du lobbying ou risquant un conflit d'intérêt pour au moins trois ans.**

"Il faut en tout cas **abolir l'auto-régulation éthique** par laquelle des commissaires prennent des décisions d'ex-collègues", ajoute ALTER-EU. "L'indépendance de l'actuel comité d'éthique ad hoc est douteuse comme celle des anciens commissaires choisis par les commissaires et sont tendanciellement des gens du milieu européen". La prise de décision sur les anciens commissaires devrait au contraire être prise par un corps éthique permanent, professionnel, transparent et complet.

ALTER-EU fait référence également au vote par le Parlement européen, dans sa position sur le budget adopté en 2016, d'un gel de 20 % des rémunérations des anciens commissaires, jusqu'à ce que la Commission mette en place un code de conduite plus strict et constate que "la pression augmente réellement sur Juncker pour qu'il annonce une réforme".

#### Pour en savoir plus

- [L'avis du comité éthique ad hoc de la Commission européenne sur la nomination de José Manuel Barroso à Goldman Sachs \(version anglaise\)](#) PDF
- [Deux pétitions demandent une lutte renforcée contre le pantouflage](#)
- [Nomination de José Manuel Barroso chez Goldman Sachs - Jean-Claude Juncker a rapidement répondu à la Médiatrice européenne pour des clarifications dans cette affaire](#)
- [La Médiatrice demande des clarifications à Jean-Claude Juncker au sujet de la nomination de Barroso en tant que conseiller chez Goldman Sachs](#)
- [Après la nomination de José Manuel Barroso à Goldman Sachs, l'ONG Alter-EU demande la refonte des règles empêchant les anciens commissaires européens](#)
- [L'engagement de l'ancien président de la Commission européenne José Manuel Barroso par la banque américaine Goldman Sachs : des vives controverses jusqu'au cœur des institutions européennes](#)
- [La Médiatrice européenne appelle la Commission à renforcer la lutte contre le "pantouflage" des fonctionnaires de la Commission européenne et dans son rapport annuel](#)
- [Le Médiateur européen ouvre une enquête sur la manière dont la Commission met en pratique ses règles concernant les anciens commissaires](#)